

Les rythmes scolaires et les temps de l'enfant



En tant que première fédération de parents d'élèves, nous revendiquons le respect des temps de tous les enfants, pour la réussite scolaire de tous !

D'après les différents rapports et recherches scientifiques, chez l'enfant temps de vigilance et besoin de repos alternent tout au long de la journée. De la porte du bus au retour au domicile familial, quels sont ces temps ?

1 UN DÉBUT DE JOURNÉE TOUT EN DOUCEUR

Dès son arrivée et avant de débiter la classe, l'enfant peut accéder à des jeux calmes, des lectures ou simplement un coin douillet. Un temps de parole avec l'adulte et la classe permet de préparer chacun aux apprentissages mais aussi de résoudre les conflits et de chasser les tracasseries.

2 ÉCOLE LE MATIN POUR BIEN APPRENDRE

Jusqu'à midi, l'attention de l'enfant augmente régulièrement. Pour favoriser la réussite scolaire, l'école doit donc avoir lieu 5 matins par semaine. Les heures de classe restantes sont à répartir en

seconde partie d'après-midi, le plus loin possible des repas.

3 UNE PAUSE MÉRIDIENNE DE QUALITÉ

Un temps de repas au rythme de chacun, accompagné par du personnel formé, dans des locaux bien conçus et avec le souci de la qualité alimentaire. Les habitudes se prennent dès le plus jeune âge, c'est pourquoi, à la cantine, l'enfant apprend aussi à manger équilibré !

4 UN TEMPS CALME APRÈS LE DÉJEUNER

Parce que le moment de la digestion est fatiguant, pour les enfants comme pour les adultes, éviter des apprentissages scolaires et réserver le début d'après-midi au repos, dans le respect de chacun : une sieste en fonction des besoins pour les plus petits (et pas 1 lit pour 3), pour les autres une activité qui aide à se recentrer (relaxation, jardinage, contes, jeux d'échecs, théâtre, dessin...).

5 APRÈS 15H, LE RETOUR DE L'ATTENTION

En 2ème partie d'après-midi, autour de 15h, la vigilance remonte progressivement, l'enfant est alors disponible pour de nouveaux apprentissages !

+ AU DELÀ DE LA JOURNÉE, UNE ANNÉE SCOLAIRE ÉQUILIBRÉE !

- une vraie alternance 7 semaines de cours et 2 semaines de vacances.
- des vacances d'été moins longues.

+ ET LE SOMMEIL DANS TOUT ÇA ?

Il doit être régulier, avec des horaires de coucher les plus fixes possible pour ne pas créer de décalage dans l'horloge biologique de l'enfant. Limiter le temps passé devant les écrans (TV, portables, ordinateurs, consoles de jeux...).

La FCPE revendique une école respectueuse des temps de l'enfant, pour la réussite de tous. Pour plus d'infos, rendez-vous sur notre site !

Les exigences de la FCPE dans le PEDT (Projet éducatif territorial)

LE PEDT (PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL)

prend en compte toute la journée de l'enfant. Il est mené par le maire en lien avec l'inspecteur de l'éducation nationale et la communauté éducative (parents, enseignants...). Il prévoit à la fois l'aménagement du temps scolaire **et** l'organisation des **TAP (Temps d'activités périscolaires)** pour toutes les écoles de la commune, en lien avec le réseau associatif local.

1 LA GRATUITÉ DES TAP POUR LES FAMILLES

L'éducation de nos enfants est un investissement sur l'avenir, c'est pourquoi la société toute entière doit prendre sa part en appliquant la gratuité des activités et des services pour les familles. Cette seule condition peut garantir la cohésion de toute la communauté.

Pour toutes les écoles publiques, le PEDT, et donc les activités périscolaires (TAP), doivent se construire sur cette gratuité.

Donnons-nous les moyens

Réservons «l'argent public à l'École publique» en abrogeant la loi Carle !

2 LA FIN DES INÉGALITÉS TERRITORIALES

Aujourd'hui, une disparité flagrante existe vis à vis des écoliers selon le niveau de richesse de leur commune : locaux scolaires, équipements des classes, activités, sorties... Seul **un fond de péréquation** peut garantir l'équité sur tout le territoire pour que les communes les plus riches soient solidaires des plus pauvres !

Donnons-nous les moyens

Pour redonner du souffle aux communes libérons-les du SMA (Service minimum d'accueil) : en cas d'absence d'un enseignant, et en attente de son remplacement, l'élève doit être pris en charge par le personnel éducatif et non par un agent de la collectivité territoriale !

3 LA QUALITÉ DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Les TAP doivent être assurés par du personnel qualifié et ne pas se réduire à de la garderie.

Donnons-nous les moyens

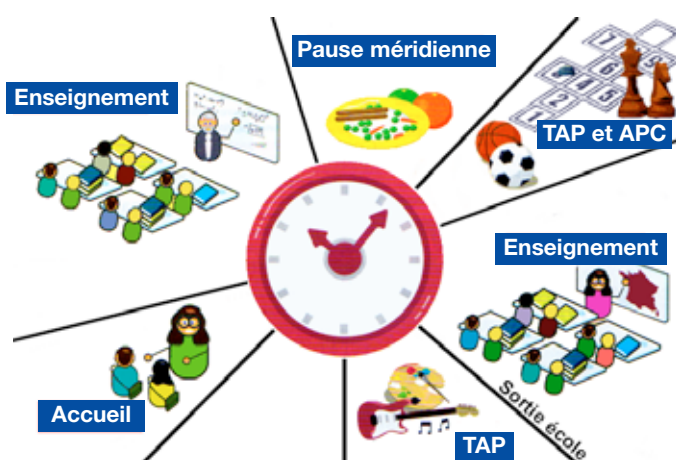
La FCPE défend la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE déposée par l'ONU le 20 novembre 1989). Pour le réel respect des temps de l'enfant, donnons lui la parole et l'accès à des activités !

+ LES APC (ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES)

sont mises en place avec l'accord des familles par l'équipe pédagogique, à raison de 36h dans l'année par enseignant (soit 1h par semaine en moyenne). En appui sur le projet d'école, elles peuvent être :

- 1) des activités pédagogiques
- 2) des aides aux devoirs
- 3) du soutien aux élèves en difficulté

Tous les temps sont importants



Contactez le maire de votre commune pour la constitution d'un groupe de travail. La FCPE vous accompagnera dans la mise en place de votre PEDT (Projet éducatif territorial).